

COMPTE-RENDU
DE REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 avril 2018

L'an deux mille dix-huit, le treize du mois d'avril, les membres composant le Conseil Municipal de la Commune de NOGENT-L'ARTAUD, dûment convoqués, se sont réunis à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Jeannine VAN LANDEGHEM.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Date de convocation du conseil municipal : 6 avril 2018

Etaient présents : Jeannine VAN LANDEGHEM, André HOURDRY, Gilles BOUVRY, Christelle LE TALLEC, Nadia CALLOT, Charles HUYART, Christian FOURNAGE, Véronique RUFIN, Marie-Claude MICHEL, Dominique DUCLOS, Sylviane HENNEQUIN, Jean-Paul GUILLON, Nathalie LAMERE-CRAPART.

Absents excusés : Béatrice NOUVEAU
Elie SMITH (Pouvoir D. DUCLOS)
Céline VERGEOT (Pouvoir C. LE TALLEC)
Vanessa SZUBA (Pouvoir C. FOURNAGE)
Guillaume GARDON (Pouvoir V. RUFIN)
Pierre CARQUIN

Secrétaire de séance : Marie-Claude MICHEL

La séance est ouverte à 19 h 40.

Madame le Maire rappelle l'ordre du jour.

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 19/03/2018

Le compte rendu est approuvé par 16 voix pour et 1 abstention (S. HENNEQUIN).

PLU : instauration du droit de préemption urbain (DPU)

Madame le Maire expose au Conseil Municipal :

L'article L 211-1 du code de l'urbanisme offre la possibilité aux communes dotées d'un Plan Local (P.L.U.) approuvé d'instituer un droit de préemption, sur tout ou partie des zones urbaines ou des zones d'urbanisation future délimitées par le Plan.

Ce droit de préemption permet à la commune de mener une politique foncière en vue de la réalisation d'opérations ou d'actions d'aménagement par l'acquisition de biens à l'occasion de mutations définies à l'article L 210.1 du code de l'urbanisme.

- Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 18 décembre 2017,

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 14 voix pour, 1 voix contre (Pouvoir C. FOURNAGE) et 2 abstentions (C. FOURNAGE – S. HENNEQUIN) :

- Décide d'instituer le Droit de Préemption Urbain (D.P.U.) sur:

- ⇒ *les zones urbaines suivantes de la commune : UA (et secteur UAa), UB, UC, UEa, UEb, UIa, UIb, UI.*
- ⇒ *. les zones urbaines et à urbaniser suivantes de la commune : 1AU et 1AUIb délimitées au Plan Local d'Urbanisme de Nogent l'Artaud ;*

Précise qu'en application de l'article R 211-2 du code de l'urbanisme le droit de préemption urbain entrera en vigueur le jour où la présente délibération sera exécutoire c'est-à-dire que l'ensemble des formalités de publicité auront été effectuées.

Dit que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois, qu'une mention sera insérée dans deux journaux dans le département conformément à l'article R 211-2 du code de l'urbanisme, qu'une copie sera adressée à l'ensemble des organismes et services mentionnés à l'article R 211-3 du code de l'urbanisme.

Dit qu'un registre dans lequel seront inscrites toutes les acquisitions réalisées par exercice du droit de préemption et des précisions sur l'utilisation effective des biens acquis, sera ouvert et consultable en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture, conformément à l'article L 213-13 du code de l'urbanisme.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'une réunion de Conseil aura lieu tous les 15 jours (les vendredis soirs) pour valider les Déclarations d'intention d'aliéner. Dans le cas où le quorum ne serait pas atteint, la réunion sera reportée au vendredi suivant.

Présentation :
De la fiche financière prévisionnelle du projet de Groupe Scolaire
Du projet de transformation du local 26 Grande Rue (évoqué lors du dernier conseil municipal)

Fiche financière prévisionnelle du projet de Groupe Scolaire :

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le jury de concours s'est réuni, concernant le projet de groupe scolaire. Les membres de la Commission sont tenus au secret, car nous rentrons dans la phase de négociation. Un architecte a été choisi à l'unanimité des membres votants.

La Commission d'appel d'offres se réunira de nouveau au mois de mai pour entériner ce choix.

Le projet sera présenté aux membres du Conseil Municipal après cette phase (mi-mai).

Le marché des fouilles archéologiques a été lancé. Les travaux auront lieu pendant les mois de juillet et août.

Madame le Maire propose un plan de financement comme suit :

FINANCEURS	DEPENSE SUBVENTIONNABLE <u>Hors Taxes</u>	TAUX Souhaités	MONTANT De la SUBVENTION
DETR	3 159 470	45 %	1 421 761
<i>DSIL</i>	3 159 470	5%	157 973
Région (FRR)	3 159 470	10%	315 947
Département	3 159 470	15%	473 920
ADEME	773 000	20%	154 600
TOTAL DES AIDES PUBLIQUES			A
			2 524 201€ HT

MONTANT HT A LA CHARGE DU MAITRE D'OUVRAGE	B	635 269 € HT
---	----------	---------------------

TOTAL GENERAL	A+B	3 159 470 € HT
----------------------	------------	-----------------------

ECHEANCIER PREVISIONNEL DES DEPENSES

- 1) Date de début des travaux : SEPTEMBRE 2018
- 2) Date de fin des travaux : DECEMBRE 2019

Madame le Maire explique qu'il s'agit de montants demandés, mais que nous restons dans l'attente de ce qui pourra être accordé à la Commune.

Deux banques ont déjà été rencontrées. Deux autres rendez-vous sont programmés. Le Conseil Municipal devra bientôt se positionner sur les choix à effectuer.

Projet de transformation du local 26, Grande Rue :

Comme évoqué lors de la dernière réunion de Conseil Municipal, Madame le Maire soumet aux membres du Conseil la demande émanant des infirmières et de la sage-femme de leur mettre à disposition un local. Madame le Maire propose de transformer le local situé au 26, Grande Rue.

Les membres du Conseil Municipal sont étonnés de constater que les locaux des Longs Prés, qui leur ont été proposés, ne soient pas acceptés.

Les problèmes de stationnement Grande Rue sont trop importants.

Les membres du Conseil Municipal préfèrent l'installation de la sage-femme et des infirmières aux Longs Prés : peu de travaux à effectuer.

Compte Administratif 2017

Madame le Maire donne lecture du compte administratif 2017 par article et par chapitre.

Les opérations du compte administratif 2017 sont les suivantes :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	1.222.074,67	1.661.866,17
Section d'investissement	823.514,17	637.114,59

Madame le Maire quitte la séance.

Gilles BOUVRY demande aux Conseillers de passer aux votes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 15 voix pour et 2 abstentions (C. FOURNAGE – Pouvoir C. FOURNAGE) adopte le Compte Administratif 2017.

Compte de gestion 2017

Les opérations du compte de gestion 2017 du Receveur de CHARLY-SUR-MARNE sont les suivantes (égales au Compte Administratif) :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	1.222.074,67	1.661.866,17
Section d'investissement	823.514,17	637.114,59

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 15 voix pour et 2 abstentions (C. FOURNAGE – Pouvoir C. FOURNAGE) adopte le Compte de Gestion 2017.

Affectation du résultat

Résultats de l'année 2017 :

Fonctionnement : + 439.791,50 €

Investissement : - 186.399,58 €.

Résultats de clôture au 31/12/2017 :

Fonctionnement : + 681.520,42 €.

Investissement : + 579.245,90 €

Global : + 1.260.766,32 €.

Etant donné les projets d'investissement et le besoin de financement, Madame le Maire propose d'affecter la somme de 400.000,00 € à la section d'investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 15 voix pour et 2 abstentions (C. FOURNAGE – Pouvoir C. FOURNAGE) accepte le virer la somme de 400.000,00 € à la section d'investissement.

Vote des taux des taxes

Madame le Maire propose de maintenir les taux des taxes. Elle demande donc de reconduire les taux de 2017 :

	Taux d'imposition communaux proposés pour 2018
Taxe d'habitation	25,05
Taxe foncière (bâti)	17,54
Taxe foncière (non bâti)	30,69
C.F.E.	20,10

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 15 voix pour et 2 abstentions (C. FOURNAGE – Pouvoir C. FOURNAGE) accepte de maintenir les taux.

Budget Primitif 2018 : - Section de fonctionnement - Section d'investissement

Section de fonctionnement

Madame le Maire propose de voter le fonctionnement comme suit :
Chaque article est détaillé un à un.

Dépenses de Fonctionnement :

Chapitre 011 – Charges à caractère général :	595.264,00
Chapitre 012 – Charges de personnel et frais assimilés :	550.000,00
Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante :	274.250,00
Chapitre 66 – Charges financières :	59.280,00
Chapitre 67 – Charges exceptionnelles :	0,00
Chapitre 022 – Dépenses imprévues de fonctionnement :	101.525,42
Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement :	200.000,00
Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections :	22.270,00
Total dépenses de fonctionnement :	1.802.589,42

Recettes de Fonctionnement :

Chapitre 013 – Atténuation de charges :	10.000,00
Chapitre 70 – Produit des services, du domaine :	53.600,00
Chapitre 73 – Impôts et taxes :	914.463,00
Chapitre 74 – Dotations, subventions et participations :	497.496,00
Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante :	45.500,00
Chapitre 76 – Produits financiers :	10,00
002 – Résultat reporté :	281.520,42
Total recettes de fonctionnement :	1.802.589,42

La section de fonctionnement est arrêtée à 1.802.589,42 €, équilibrée en dépenses et en recettes.

Section d'investissement :

Dépenses :

OPERATION		MONTANTS DEPENSES		Proposition 2018
N° Opération	Nature opération	RAR 2017	Proposé 2018	COMMISSION
14.13	PLU	13 598 €	0	13 598 €
16.01	AIRES DE JEUX	71 910€	+120 000€	191 910€
16.08	GROUPE SCOLAIRE	172 704€	+1 700 000€	1 872 704€
17.01	PARKING DE LA GARE	100 000€		100 000€
17.02	VOIRIES 2017	100 000€		100 000€
17.03	IMPASSE KEROUARTZ	200 000€	+160 000€	360 000€
17.08	POTEAU INCENDIE	3 000€		3 000€
17.10	IMMEUBLE OPTIQUE	100 000€		100 000€
	SOUS TOTAL	761 212€		2 741 212€
18.01	TRAVAUX RESEAUX ECLAIRAGE PUBLIC USEDA	0		27 000€
18.02	ACHAT DE TERRAINS			2 000€
18.03	CHAUDIERE MEDIATHEQUE			3 500€
18.04	VIDEO PROTECTION			50 000€
18.05	SECURITE AMENAGEMENT LA FEROTTERIE			100 000€
18.06	AMENAGEMENT 26 GRANDE RUE			70 000€
	SOUS TOTAL			252 500€
	1641 EMPRUNTS			59 810€
	2731 COMPTE DE PLACEMENT REMUNERE			250 000€
	020 DEPENSES IMPREVUES			25 504€
	041 OPERATION PATRIMONIALE			6 900€
	SOUS TOTAL			342 214€
	TOTAL GENERAL			3 335 926€

Recettes :

COMPTE	DESIGNATION	MONTANT
001	SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE	579 245 €
024	PRODUITS DE CESSION	250 000€
10222	FCTVA	40 313 €
10226	TAXE D'AMENAGEMENT	1000 €
1068	REPORT DE FONCTIONNEMENT	400 000€
1321	SUBVENTIONS ETAT - TEPCV / DETR	208 198€
1323	SUBVENTIONS FDS CDDL DEPARTEMENT	68 000 €
16	EMPRUNT POUR GROUPE SCOLAIRE	1 500 000€
2804131	AMORTISSEMENT	22 270€
4582	OPERATION SOUS MANDAT RECETTES	60 000€
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	200 000€
041	OPERATION PATRIMONIALE	6 900 €
	TOTAL	3 335 926€

La section d'investissement est arrêtée à 3.335.926,00 €, équilibrée en dépenses et en recettes.

Madame le Maire propose de voter le budget par chapitre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 13 voix pour et 4 abstentions (C. FOURNAGE – Pouvoir C. FOURNAGE – S. HENNEQUIN – JP GUILLON) adopte la section de fonctionnement dans son ensemble.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 13 voix pour et 4 abstentions (C. FOURNAGE – Pouvoir C. FOURNAGE – S. HENNEQUIN – JP GUILLON) adopte la section d'investissement dans son ensemble.

Christelle LE TALLEC quitte la séance à 21h40.

Informations diverses

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'ordre des avocats organise une marche, « le marathon de la proximité », le 18 avril prochain pour lutter contre plusieurs mesures contenues dans la Loi de Programmation de la Justice.

Une proposition d'achat nous a été adressée, pour la maison de la Férotterie, pour un montant de 120.000,00 €.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal sur l'avancée du dossier de la mise en place de caméras de vidéo protection.

La séance est levée à 22 heures.

Le Maire,

Jeannine VAN LANDEGHEM.